



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE MOHAWK



Pourquoi la réserve de l'Île Mohawk est-elle si particulière?

La Réserve nationale de faune de l'Île Mohawk (RNF) est une île de quatre hectares dans le lac Érié près de l'embouchure de la rivière Grand en Ontario. Son habitat, petit mais distinctif, et son emplacement isolé offrent une zone de sécurité de nidification, de perchoir et de repos aux oiseaux aquatiques coloniaux.

Connue historiquement sous le nom de Gull Island, la RNF de l'Île Mohawk

- est un important site de nidification pour des centaines de **Goélands argentés**, de **Goélands à bec cerclé**, de **Sternes caspiennes** et de **Cormorans à aigrettes**;
- abrite la seule colonie de **Sternes caspiennes** du lac Érié;
- est une aire d'arrêt pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, surtout la sauvagine et les oiseaux de rivage, lorsqu'ils traversent



Goélands à bec cerclé à la Réserve nationale de faune de l'Île Mohawk

le lac Érié au cours de la migration printanière et automnale;

- fait partie d'une étude à long terme portant sur les produits chimiques toxiques persistants et la réussite de la reproduction des populations d'oiseaux aquatiques coloniaux dans la partie canadienne des Grands Lacs, étude coordonnée par Environnement Canada.

Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces*

sauvages du Canada et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve de l'Île Mohawk?

L'accès public à la RNF est interdit entre le 1^{er} avril et le 31 août pour éviter de déranger les oiseaux aquatiques coloniaux durant la saison de nidification. L'accès public à la RNF pour des activités journalières n'est permis qu'entre le 1^{er} septembre et le 31 mars (en dehors de la saison de nidification) pour les activités comme l'observation d'oiseaux, l'observation du phare, la pêche récréative (les pesées en plomb ne sont pas autorisées) et la baignade. Le camping de nuit, les feux de camp et la chasse sont interdits en tout temps. Il faut se procurer un permis auprès du Service canadien de la faune pour y effectuer de la recherche, des inventaires et de la surveillance.



Éclosion d'un oisillon de Sterne caspienne



Sternes caspiennes

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada
Service canadien de la faune – Ontario
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve de l'Île Mohawk?

